

<b>Entrée en vigueur : Mars 2003</b>	
<b>Titre :</b>  <i>Politique d'admission</i>	<b>Adoptée par le conseil d'administration le:</b> <b>2003.01.16</b> <b>Mise à jour approuvée C.A. le 17 février 2016</b> <b>Mise à jour approuvée C.A. le 19 sept 2022</b>
<b>Responsable de l'application de la politique : Coordinatrice des soins</b>	

**Objectif :** S'assurer que la clientèle bénéficie d'une accessibilité en vue d'une admission qui soit en lien avec la mission et la philosophie de la Maison de l'envol (Maison de soins palliatifs de Rouyn-Noranda).

**Critères d'admissibilité :**

La personne doit :

- Être atteinte d'une maladie incurable, évolutive et en phase terminale;
- Ou
- Avoir fait une demande d'aide médicale à mourir qui réponde aux critères de la loi sur les soins de fin de vie avec souhait que le soin se fasse à la maison de l'Envol selon la disponibilité des lits et du personnel dédié pour ce soin
  - Connaître la nature de sa maladie et son pronostic;
  - Être informée, ainsi que ses proches, que tous les traitements disponibles en vue de guérir ou de modifier le cours de la maladie ont été envisagés et ne sont plus appropriés;
  - Avoir un pronostic de durée de vie d'environ trois (3) mois maximum;
  - Choisir librement d'être hébergée à la maison de soins palliatifs;
  - Demeurer sur le territoire de Rouyn-Noranda et de ses environs ou avoir un proche parent qui y habite. Toutefois, une demande provenant de l'extérieur, sans avoir de proche parent, sera traitée selon la disponibilité des lits.

**Qui peut faire une demande**

- Le malade
- la famille ou un proche
- Les intervenants du réseau

### **Procédure de demande de service**

Le demandeur communique avec la coordonnatrice des soins au 819-762-7273.

Le formulaire «Demande de service à la Maison de l'envol» doit être complété par un professionnel de la santé (médecin, infirmière, travailleur social) et celui-ci s'assure que le médecin traitant est au courant de la demande.

Le demandeur fait parvenir, à la coordonnatrice des soins par télécopieur :

- ✓ Le formulaire «Demande de service»
- ✓ La liste des problèmes
- ✓ Le résumé de dossier
- ✓ Les plus récents résultats de laboratoire, d'imagerie médicale et de consultations pertinents à la condition du malade
- ✓ Le profil pharmacologique à jour
- ✓ Le niveau d'intervention thérapeutique à jour (NIT) – NIT D attendu

### **Malade non suivi par le service de Soutien à domicile ni par un établissement de santé :**

Le malade est référé à son médecin traitant ou au service de santé de son secteur pour une évaluation médicale.

### **Modalités de fonctionnement du comité d'admission**

- Lors d'une demande de service, la coordonnatrice des soins rencontre d'abord le malade et sa famille pour obtenir toute l'information nécessaire au traitement du dossier (*voir la procédure admission*);
- Suite à cette évaluation, elle contacte le médecin responsable de la maison ou son remplaçant pour discuter du dossier et juger de son admissibilité
- Si aucun lit n'est disponible, le comité met la demande en attente, si acceptée. Lorsqu'un lit se libère et qu'il y a plusieurs demandes en attente, la coordonnatrice des soins communique avec le médecin du comité d'admission pour établir la priorité d'entrée (*voir gestion des demandes de service pré-admission*);
- Les demandes de service seront prises en charge du lundi au vendredi par la coordonnatrice des soins. Dans des cas particuliers avec pronostic très réservé court terme, une admission de fin de semaine pourra être considérée selon l'achalandage à la maison de l'Envol, la disponibilité des lits et un dossier pré-admission déjà ouvert sera facilitant.

*N.B. Exemples de cas particuliers tels :*

- *Une demande de transfert du Pavillon Larouche/Chez Soi adapté pour un malade qui doit passer du per os au sous-cutané.*
- *Une demande provenant du service d'urgence du CISSSAT sera acceptée seulement si le pronostic est clairement établi à quelques jours et malade encore transférable, le tout conditionnel à ce que la famille et le malade soient rencontrés par le médecin en service pour expliquer la situation et s'assurer de la compréhension de la demande de transfert.*

*Dans ces conditions exceptionnelles, l'admission sera immédiate en fonction des lits disponibles et la cueillette de données se fera directement à la Maison de l'envol par le personnel en service.*